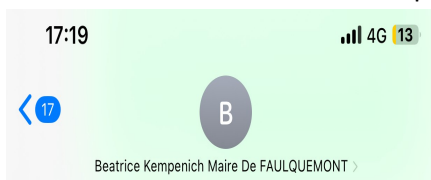


Rencontre impromptue entre la maire Kempenich et le locataire de l'école Descartes

La dernière publication du Hérisson a été lue, relue, puis partagée plus de 1200 fois. Parmi ces partages, l'un d'eux a manifestement atterri dans la boîte de réception de la maire KEMPENICH... Difficile de connaître son état d'esprit à la lecture, agacée, préoccupée... ou simplement surprise ?



Bonjour Monsieur [redacted]
Je suis disposée à vous rencontrer.
Bien à vous
Beatrice Kempenich

Bonjour Madame la Maire,

Je vous remercie pour votre proposition de rencontre. Compte tenu de l'urgence et de la gravité de la situation, je me tiens à votre disposition dès aujourd'hui pour un entretien, à l'heure et au lieu qui vous conviendront.

Dans l'attente de votre confirmation,

Je vous propose de nous retrouver devant l'école.

Maintenant

Toujours est-il que, samedi 18 octobre à 18h40, visiblement fébrile, elle aperçoit dans sa rue le locataire de l'école Descartes, juste devant chez elle. Un SMS part aussitôt : Madame la Maire demande s'il est disponible pour discuter.

Commentaire du Hérisson :

Assez inattendu, en effet : la voilà prête à traverser la rue pour aller à la rencontre de l'un de ses administrés. Un administré pourtant habitué à voir ses demandes de rendez-vous annulées, malgré ses nombreux courriers, officiels ou non, restés sans réponse. Alors, faut-il croire que c'est la publication du Hérisson qui a soudainement suscité l'envie de dialogue ? Ou bien est-ce ce besoin un peu maladroit de gérer discrètement une situation devenue trop visible ? Quoi qu'il en soit, dans la rue, plusieurs voisins, bien informés de cette affaire et de la façon pour le moins... surprenante dont elle est gérée, se sont montrés étonnés par cette rencontre aussi inopinée qu'inhabituelle. Le locataire a rédigé un compte rendu de cette rencontre fortuite, qu'il a envoyé à Madame la Maire KEMPENICH.

Extraits de cette rencontre entre la maire et son administré (*Récit et analyse du Hérisson*)



La maire Kempenich : Monsieur X, vous insultez la commune dans vos courriers et vous ne laissez place à aucun terrain amiable.

Le locataire : Je n'ai insulté ni la commune ni quiconque. Mes démarches visaient justement à trouver une issue amiable.

Commentaire du Hérisson :

C'est exact. Nous avons consulté les courriers du locataire : aucun propos insultant, des demandes claires et argumentées, toujours ouvertes au dialogue.

La maire Kempenich : Vous êtes redevable de vos loyers. Une fois les loyers à jour, je changerai les portes.

Commentaire du Hérisson :

« *Je changerai les portes* » : encore une décision solitaire. Où sont les autres élus, membres des commissions travaux ou finances ?
L'absence de gestion collégiale semble se confirmer. Madame la maire décide toujours seule.



Le locataire : En septembre 2023, un accord prévoyait le changement des portes contre un chèque de caution de 750 €, puis le règlement des loyers.

Commentaire du Hérisson :

C'est confirmé par écrit. L'accord existe bel et bien.

La maire Kempenich : Je n'étais pas maire à ce moment-là, et je n'aurais pas loué sans chèque de caution.

Commentaire du Hérisson :

Certes, elle n'était pas encore maire, mais adjointe aux finances, donc directement impliquée, comme le montre le document ci-après.

Conseil Municipal – Ville de FAULQUEMONT

Séance : 03.07.2023

N° 11 – **FINANCES** : Fixation du loyer d'un logement rue Descartes

Rapporteur : Mme KEMPENICH

3) d'**AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le bail de location.

Facile, après coup, de se présenter en spectatrice vertueuse.

Et surtout, Madame la Maire n'a transmis les diagnostics obligatoires qu'un an plus tard, après insistance du locataire.

Un modèle de rigueur administrative... à retardement.

Le locataire : La présence d'amiante est avérée, il y a urgence.



La maire Kempenich : Sortez par vous-même et allez chez un bailleur social. La commune n'a pas les moyens de faire les travaux. Les procédures judiciaires sont longues et coûteuses.

Le locataire : J'accepte tout relogement immédiat et sécurisé.

La maire Kempenich : La commune ne fera pas de travaux. J'ai le droit de rompre le bail **car il y a de l'amiante.**

Commentaire du Hérisson :

Face à un danger sanitaire avéré, la réponse de Madame la Maire est aussi ferme que déroutante : **« Sortez, la commune n'a pas les moyens. »**

Autrement dit : plutôt que d'assumer son rôle de bailleur, **madame la maire préfère se défausser.**

Quant à la menace de rupture de bail, elle relève d'un numéro d'équilibriste juridique : la loi impose au propriétaire de garantir un logement sain et de prendre les mesures nécessaires, non d'abandonner ses obligations. (En réalité, la présence d'amiante impose au bailleur des mesures de sécurité, pas la rupture unilatérale du bail.)

Ici, la maire choisit la solution de facilité :

fuir sa responsabilité plutôt que d'investir dans la sécurité.

Et puis, les « moyens », parlons-en : il n'y en a pas pour retirer l'amiante, mais il y en avait pour Goldmania, un événement décidé unilatéralement, et pour une piste de skate flambant neuve. Des choix budgétaires qui tombent à pic, à l'approche des élections.

Faut-il y voir une priorité politique bien calculée, pendant que d'autres dossiers, plus urgents, plus embarrassants, sont laissés de côté ?

Notons enfin un aveu capital : « Il y a de l'amiante. » Après des mois de dénégations, la reconnaissance est enfin officielle. Le danger est admis, et avec lui, les responsabilités qui en découlent. Reste à savoir si cet aveu sera suivi d'effets... ou d'un nouveau tour de passe-passe.

Le locataire : Merci de m'envoyer votre solution par courrier afin que mon conseil l'examine.

La maire Kempenich : Vous recevrez un courrier vous demandant de sortir et de payer vos loyers.

Commentaire du Hérisson :

Le locataire attend une proposition écrite, il reçoit une injonction de départ. Pas de dialogue, pas de solution, juste un ordre de déguerpir. Une gestion à la hussarde, où la pression remplace la discussion, pendant que l'amiante, lui, ne bouge pas.

Le locataire : Monsieur Bianchin serait disposé à aider au relogement et s'étonne que les portes n'aient toujours pas été changées.

La maire Kempenich : Que Monsieur Bianchin ou Monsieur Bonnet (Le Hérisson) vous relogé à leurs frais alors.



Commentaire du Hérisson :

Réponse sidérante. Plutôt que d'assumer la responsabilité de la commune, Madame la Maire renvoie la balle à son prédécesseur et... à « la presse locale ».

Mais ce n'est ni à l'ancien maire ni aux citoyens de régler les carences de la mairie.

C'est à l'équipe municipale actuelle, et à sa tête, d'assumer ses obligations.

Le locataire : Vous aviez promis en juillet 2023 un logement décent après travaux.

La maire Kempenich : Ce n'est pas ce que j'ai dit.

Le locataire : C'est pourtant écrit dans le compte rendu du conseil municipal : « *Après des travaux de mise en conformité et de rafraîchissement, ce bien sera à nouveau disponible.* »

Conseil Municipal – Ville de FAULQUEMONT

Séance : 03.07.2023

Page : 375

N° 11 – FINANCES : Fixation du loyer d'un logement rue Descartes

Rapporteur : Mme KEMPENICH

Un logement situé rue Descartes, à côté de l'école maternelle est libre.

Après des travaux de mise en conformité et de rafraîchissement ce bien sera à nouveau disponible à la location à compter du mois d'août 2023. Il se compose de la manière suivante :

Commentaire du Hérisson :

Les archives, elles, parlent d'elles-mêmes. Cette phrase figure noir sur blanc dans le compte rendu officiel de juillet 2023. Difficile de nier l'évidence. Aujourd'hui, le discours change, la promesse s'évapore.

Au terme de cet échange surréaliste, il reste peu de place pour l'ambiguïté. Les faits parlent d'eux-mêmes. Au-delà du cas d'un locataire, c'est une certaine idée de la responsabilité publique qui se joue ici. Promettre, nier, déplacer la faute : un schéma bien rodé. Mais face à l'amiante, la communication ne suffira pas. Le réel, lui, ne se partage pas, il s'affronte.

Conclusion

Au-delà d'un simple différend locatif, c'est une question de responsabilité publique qui se pose. Une commune bailleur ne peut ignorer les risques sanitaires ni se défaire de ses devoirs.

Dans cette affaire, la parole publique a vacillé, les engagements aussi. Reste à savoir si viendront enfin les actes, ou si l'amiante, comme tant d'autres sujets gênants, continuera d'attendre qu'on daigne le regarder en face. On attend d'une commune et de ses élus qu'ils assument au moins leurs responsabilités. Entre les promesses effacées, les budgets sélectifs et les aveux tardifs, la gestion de ce dossier en dit long sur la méthode. Dans cette affaire, chacun a parlé : le locataire, la loi, les archives...

Et si le Hérisson gratte, c'est parce qu'il y a là-dessous bien plus qu'une simple poussière.

L'amiante, lui, ne vote pas. Mais les citoyens, si.

